

BARÈME D'HONORAIRES

Select'Immo Pacy

Au 26 Mars 2025

Honoraires de transaction TTC (TVA à 20%)

(Mise en vente du bien, reportage photos, entremise et négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC CHARGE VENDEUR (*)	
0 € à 50 000 €	6 000 €	
50 001 € à 100 000 €	8 000 €	
100 001 € à 150 000 €	9 000 €	
150 001 € à 200 000 €	11 000 €	
Au-delà de 200 001 €	6 %	
Au-delà de 300 000 €	5,5 %	
Au-delà de 600 000 €	5 %	
Estimation écrite à titre informatif	150 € jusqu'à 6 pièces (sur devis au-delà)	

^(*) Pour les successions, les honoraires sont uniquement à la charge acquéreur

Honoraires de location gestion

(Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 Juillet 1989)

Gestion	HT	TTC	
- Gestion courante (% appliqué sur les encaissements)		8,40%	
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	/	3,00%	
Détails des honoraires annexes en agence			
Location Habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art.5) Résidence secondaire nue ou meublée			
- Visite du preneur, Constitution de son dossier et Rédaction du bail (charge bailleur et locataire par m² de la surface habitable)	6,67 €/m²	8,00€/m²	
- Etablissement de l'état des lieux d'entrée (Montant appliqué au bailleur et au locataire par m² de la surface habitable) du logement loué	2,50 €/m²	3,00€/m²	
- Entremise - négociation - location (Montant à la charge exclusive du bailleur calculé sur un loyer hors charges)	8,33%	10,00%	
Location parking ou garage			
- Constitution du dossier et Rédaction du bail (charge bailleur)	62,50€	75,00€	
- Constitution du dossier et Rédaction du bail (charge locataire)	62,50€	75,00€	
Location local professionnel ou commercial			
- Visite, Constitution du dossier et rédaction du bail commercial ou professionnel à la charge du preneur (calculé sur la base d'un an de loyer HC)	30,00%	36,00%	
- Bail dérogatoire : honoraires de location calculés sur le loyer cumulé de la durée du bail à la charge du preneur	12,50%	15,00%	
- État des lieux d'entrée (Montant appliqué au bailleur et au preneur par m² de la surface)	2,50€	3,00€	

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat intial.